



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

Objet : Approbation du plan de financement relatif à l'exposition temporaire 2026 et au catalogue d'exposition « Corsica-Maghreb, une histoire en miroir »

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame MATTEI Mathilde ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°18/392 de l'assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 approuvant le règlement des aides pour le patrimoine et notamment le chapitre 4.1.4 les activités du musée ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant que dans le cadre de la prochaine exposition temporaire, le musée de Bastia présentera de juillet à décembre 2026, une exposition intitulée « Corsica-Maghreb, une histoire en miroir » et éditera à, cette occasion, un catalogue de l'exposition ;

Considérant que la ville de Bastia sollicite une aide publique auprès de la Collectivité de Corse relativement à cette opération et conformément au règlement des aides relatif au Patrimoine ;

Considérant le taux d'intervention maximum sur la dépense éligible s'élevant à 50% pour une opération estimée à 450 000 € TTC (suivant attestation de non-récupération de la TVA).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** l'opération exposition temporaire 2026 « Corsica – Maghreb, une histoire en miroir » et catalogue d'exposition.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant estimé TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Exposition temporaire 2026 <i>Corsica – Maghreb, une histoire en miroir</i> et catalogue d'exposition	450 000	CDC (50%)	225 000
		Ville (50%)	225 000
Total dépenses	450 000	Total recettes	450 000

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Signé électroniquement le 09/10/2025
Le secrétaire de séance,

Paul TIERI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

Le Maire,

Signé électroniquement le 08/10/2025

Pierre SAVELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.